

HISTORIQUE DE LA CHARTE



Tout a commencé en 1975, par la fronde de trois auteurs, personnifiée aujourd'hui par Christian Grenier pour aboutir à la création de la Charte. Ce premier combat pour être rémunéré assumait déjà la volonté d'une reconnaissance de notre statut d'artiste-auteur-ice.

Créer est un bel et bien un métier, mais participer à des salons ou des rencontres permet de toucher ces fameux revenus, dits "accessoires", mais bien souvent primordiaux pour pouvoir écrire ou dessiner plus sereinement... en attendant ses droits d'auteur !

Tout artiste-auteur-ice, membre ou non de la Charte, doit bénéficier lors d'un salon ou d'une rencontre de cette rémunération calculée sur le barème des recommandations tarifaires remis à jour chaque année et voté lors de l'assemblée générale annuelle.

50 ans plus tard, et forte de cet acquis, La Charte souhaite devenir celle par qui une nouvelle pratique verrait le jour pour encadrer aussi sûrement nos droits d'auteur.

Parce que oui, plus que jamais, créer est notre métier. Hier, comme demain, nous entendons le protéger.